République Française Département de l'ORNE Commune de LONRAI

RÉUNION DU 19 AVRIL 2011

Date de convocation 12/04/2011

Date d'affichage 12/04/2011

Nombre de membres

En exercice : 12 Présents : 09 Votants : 11 L'an deux mil onze, le dix neuf avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 12 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé QUÉREL, Maire.

<u>Présents</u>: Hervé QUÉREL, Alain MAHÉRAULT, Natacha PERRIER, Claudine LEFEUVRE, Alain CROISÉ, Sylvain LAUNAY, Fabrice RADIGUE, Patrick HULMEL et Stéphane GUILBERT.

<u>Absents excusés</u>: Vincent DOUVENOULT donne pouvoir à Hervé QUÉREL, Nathalie HOUDAYER donne pouvoir à Sylvain LAUNAY.

Absents: René RICHARD

M. GUILBERT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Vote des taux d'imposition 2011 – Salle bivalente : choix des entreprises – Budget communal : affectation des résultats et budget primitif 2011 - Budget lotissement : affectation des résultats et budget primitif 2011 – tarifs encarts publicitaires bulletin municipal – Projet Plan Local de l'Habitat – Classement sonore des infrastructures de transports terrestres – Travaux de voirie la Rangée et Bourdon – Questions et informations diverses.

Avant d'aborder la séance, M. le Maire demande au conseil municipal de rajouter un sujet à l'ordre du jour. Il s'agit de la création et de modification de voies communales aux lotissements du Ronceray, de la Roseraie et à Pierre Plate.

VOIRIE COMMUNALE ET RURALE

M. le Maire expose au conseil municipal que :

- des voies communales pourraient être créées aux lotissements du Ronceray et de la Roseraie,
- certaines voies communales pourraient être modifiées suite à une erreur d'appellation,
- qu'une voie communale pourrait être déclassée sur sa moitié pour être intégrée dans la voirie rurale :

Il donne connaissance de la liste des voies et chemin à créer et à modifier :

VC 33 / VC 34 (voies sans issue au lotissement du Ronceray)

VC 35 / VC 36 (voies sans issue au lotissement de la Roseraie)

VC 21 (Pierre Plate)

VC 22 (le Coudray)

CR 14 (Pierre Plate)

Après avoir rappelé que la loi n°2004-1343 du 9 octobre 2004 de simplification du droit modifie le code de la voirie routière et dispose notamment que « sont dispensées d'enquête les opérations de classement et déclassement qui n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie », le maire demande de bien vouloir se prononcer sur la création de voies communales, sur la modification de voies communales suite à une erreur d'appellation et sur le déclassement d'une partie de voie communale pour son classement dans la voirie rurale, sus-désignés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que toutes ces modifications n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte des lieux, décide :

- la création de voiries communales au lotissement du Ronceray sous les numéros 33 et 34
- la création de voiries communales au lotissement de la Roseraie sous les numéros 35 et 36
- la modification de la VC 21 en VC 22 et de la VC 22 en VC 21
- le déclassement d'une partie de la VC 22 pour son classement dans la voirie rurale sous le numéro CR 14.

Concernant l'interdiction de la circulation des véhicules dans le chemin rural entre la Gaucherie et le Bois Hébert, une enquête sera faite auprès des administrés concernés.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

En raison de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et de la suppression de la taxe d'habitation départementale, l'état de notification des taux d'imposition est enrichi de nouvelles ressources (produit taxe additionnelle FNB et produit des IFER), et les taux 2011 se trouvent modifiés (taxe d'habitation 9.03 %; foncier bâti 5.93 %; foncier non bâti 12.58 %; CFE 7.94 %)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2011

tel que présentés :

Taxe d'habitation : 9.03 % Foncier bâti : 5.93 % Foncier non bâti : 12.58 % CFE : 7.94 %

SALLE BIVALENTE - CHOIX DES ENTREPRISES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics :

Vu la loi n°85-704 en date du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la délibération du 28 octobre 2008, du Conseil Municipal approuvant l'enveloppe financière et le programme de l'opération de construction d'une salle bivalente HQE,

Vu la délibération n° 20080170 du 20 novembre 2008 du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine d'Alençon acceptant le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de construction d'une salle bivalente

Vu l'avis de la commission communale, du mandataire de maîtrise d'ouvrage d'ouverture des plis le 02 février et 24 mars 2011,

Vu l'analyse technique des offres effectuée le 24 mars 2011 par la commission communale, le mandataire de maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lonrai réunie le 19 avril 2011, considérant :

- que par délibération du 28 octobre 2008, le conseil municipal a confié à la Communauté Urbaine d'Alençon le mandat de maîtrise d'ouvrage délégué,
- que par délibération du 28 octobre 2008, le conseil municipal a approuvé l'enveloppe financière et le programme de l'opération de construction d'une salle bivalente HQE,
- que par délibération du 27 avril 2010, le conseil municipal a approuvé l'Avant Projet Définitif de la salle bivalente,
- que par délibération du 19 octobre 2010, le conseil municipal a approuvé le dossier PRO de la salle bivalente.
- que par délibération du 07 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises de la salle bivalente,
- que la commission communale, le mandataire de maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre ont procédé à l'ouverture des plis le 02 février et 24 mars 2011, à l'analyse technique des offres le 24 mars 2011, et après négociation, ont proposé à M. le Maire de la commune, représentant du pouvoir adjudicateur, d'arrêter la liste des candidats.
- Que le pouvoir adjudicateur a procédé à l'examen du rapport d'analyse des offres remis par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise dans le cadre de la construction de la salle bivalente, Monsieur le Maire ou son délégué à signer les marchés pour les montants suivants :

ENTREPRISES	TRAVAUX	MONTANT H.T.
SAGIR	Lot 01 Gros-œuvre - Démolition	345 000.00 €
SCOM	Lot 02 Charpente métallique	74 700.00 €
SOPRÉMA	Lot 03 Etanchéité	89 000.00 €
GONDOUIN	Lot 04 Bardages	54 814.75 €
MPO	Lot 05 Menuiseries extérieures	47 000.00 €
R2C	Lot 06 Serrurerie	44 662.21 €
QUALIPROFIL	Lot 07 Plâtrerie - Isolation - Doublages	66 665.00 €
LESSINGER	Lot 08 Menuiseries intérieures	79 003.40 €
EBI	Lot 09 Electricité	107 736.29 €
IRB	Lot 10 Plomberie - Sanitaire	42 146.90 €
EIFFAGE THERMIE	Lot 11 Chauffage - Ventilation	140 000.00 €
VINET	Lot 12 Carrelage - Faïence	43 000.00 €
GAGNEUX	Lot 13 Peintures	16 304.35 €
SPACE SYSTEM	Lot 14 Equipement scénique	44 198.50 €
BENARD	Lot 15 Cuisine	39 816.00 €
SACER	Lot 16 VRD - Aménagements extérieurs	123 580.00 €
YZEUX	Lot 17 Espaces verts	18 383.00 €
	1 376 010.40 €	

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2010

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 357 246.72
Recettes de fonctionnement 463 007.50
Excédent 2010 105 760.78
Excédent 2009 reporté 30 672.58
Opération non budgétaire (dissolution synd. Terres)
Excédent total de fonctionnement 136 650.06

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 225 648.84
Recettes d'investissement 255 599.29
Excédent 2010 29 950.45
Excédent 2009 reporté 163 862.24
Opération non budgétaire (dissolution synd. Terres)
Excédent total d'investissement 193 595.99

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 10 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'année 2010 :

Compte 1068 (affectation de l'excédent de fonctionnement) 105 520.00 € Compte 002 (excédent reporté en fonctionnement) 31 130.06 € Compte 001 (excédent reporté en investissement) 193 595.99 €

BUDGET COMMUNAL - BUDGET PRIMITIF 2011

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2011, à la majorité, par 10 voix pour et 1 abstention.

FONCTIONNEMENT					
Dépenses		Recettes			
Charges générales	86 579	Atténuation de charges	1 500		
Charges de personnel	136 000	Produits des services	64 550		
Charges de gestion courante	132 100	Contributions directes	177 083		
Atténuation de produits	17 617	Dotations, participations	263 954		
Charges financières	24 222	Loyers, produits divers	71 738		
Dépenses imprévues	2 000	Produits financiers	8		
Virement à l'investissement	211 445	Excédent 2010	31 130		
TOTAL	609 963	TOTAL	609 963		
INVESTISSEMENT					
Dépenses		Recettes			
Remboursement emprunts, dettes	65 816	Subventions	658 812		
Informatique, outillage, matériel	8 039	Emprunts	842 313		
Travaux	1 977 200	Dotations	149 325		
Dépenses imprévues	5 000	Cautions	565		
		Virement du fonctionnement	211 445		
		Excédent 2010	193 595		
TOTAL	2 056 055	TOTAL	2 056 055		

AFFECTATION DU RÉSULTAT LOTISSEMENT 2010

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 263 973.91 Recettes de fonctionnement 14 450.74 Déficit 2010 - 249 523.17 Excédent 2009 314 262.16 TOTAL 64 738.99 **INVESTISSEMENT** Dépenses d'investissement 28 901.48 Recettes d'investissement 263 973.91 Excédent 2010 235 072.43 Déficit 2009 - 235 072.43 **TOTAL** 0.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat de l'année 2010 au compte 002 (excédent reporté en fonctionnement), d'un montant de 64 738.99 €.

- de reverser le solde du budget lotissement au budget de la commune au compte 7551 (excédent budgets annexes), d'un montant de 64 738.99 €.

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2011

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2011.

FONCTIONNEMENT					
Dépenses		Recettes			
Charges de gestion courante	64 738.99	Excédent 2010 64 738.99			
TOTAL	64 738.99	TOTAL	64 738.99		
INVESTISSEMENT					
Dépenses		Recettes			
NEANT NEAN'		NEANT			
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00		

BULLETIN MUNICIPAL 2011 - TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de reconduire les tarifs des encarts publicitaires, appliqués en 2010, et de conserver le nombre des encarts à chaque parution.

	1/8 ^e de page	1/2 page	
1 parution	70 €	200 €	
2 parutions	100 €	350 €	
3 parutions	140 €	500 €	

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Conformément à l'article L302-2 et R302-9 du Code de la construction et de l'Habitat, le conseil municipal doit transmettre au Président de la Communauté Urbaine d'Alençon son avis sur le projet du Programme Local de l'Habitat, adopté par le Conseil Communautaire du 24 février dernier.

Après avoir pris connaissance des documents qui constituent le dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet du Programme Local de l'Habitat.

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Conformément aux dispositions de l'article R571-39 du Code de l'environnement, le conseil municipal doit transmettre à la Direction Départementale des Territoires de l'Orne, son avis sur le projet du nouvel arrêté portant classement des infrastructures de transports terrestres dans le Département de l'Orne.

Après avoir pris connaissance des informations qui constituent le dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet du nouvel arrêté portant classement des infrastructures de transports terrestres dans le Département de l'Orne.

TRAVAUX DE VOIRIE LA RANGEE - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Considérant

- que la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis du 06 avril 2011, et après négociation,
- que le pouvoir adjudicateur a examiné les propositions remises par les entrepreneurs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise, dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie 2011 dans la rue de la Rangée, Monsieur le Maire ou son délégué à signer le marché pour un montant de 32 023 € HT avec l'entreprise SACER ATLANTIQUE.

TRAVAUX DE VOIRIE A BOURDON

Les travaux seront réalisés par l'entreprise SACER en commun avec la commune de Damigny.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Empierrement Chemin de la Croix : Livraison lundi 18 avril de 130 tonnes de tout venant.

Affaire Montguillon: Suite à une grève des magistrats, l'affaire est reportée au jeudi 23 juin.

<u>Assurance Dommages Ouvrage salle bivalente</u>: Madame LEFRANC des marchés publics de la CUA lance une consultation.

<u>Marché à bons de commande</u>: Le marché à bons de commande pour des travaux d'entretien courant et de réparation de la voirie est en finalisation. Lancement de l'avis d'appel public à la concurrence prochainement.

<u>Harnais et longe</u>: La longe a été vérifiée le 01 avril et reste utilisable. Le harnais est à détruire car le textile a plus de 5 ans (date de fabrication septembre 2002).

<u>Schéma départemental de coopération intercommunale de l'Orne</u>: Le Maire présente le projet de carte de la future intercommunalité qui est avant tout une base de travail et non le cadre figé de l'intercommunalité à venir. La communauté urbaine d'Alençon pourrait s'étendre à 34 communes contre 19 actuellement.

Eglise : Il est présenté des devis pour des travaux de réflexion de sous bassement et de boiseries murales de l'église. Seuls les puisards non pas été estimés. Ce dossier fera l'objet d'une réflexion au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique du Conseil Municipal à 22 heures 15.

Hervé QUÉREL	Alain MAHÉRAULT	Natacha PERRIER	Claudine LEFEUVRE
Patrick HULMEL	<u>Alain CROISÉ</u>	Sylvain LAUNAY	Fabrice RADIGUE

Stéphane GUILBERT